

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : 40469RAVE CROISSANCE

Le 26/02/2025



Bien :
Adresse :

Bâtiment
LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS
Avenue d'Alembert
71210 TORCY

Référence Cadastre : **AO - 166**

PROPRIETAIRE

RAVE CROISSANCE
 Avenue d'Alembert
 LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS
 71210 TORCY

DEMANDEUR

RAVE CROISSANCE
 Avenue d'Alembert
 LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS
 71210 TORCY

Date de visite : **26/02/2025**
Opérateur de repérage : **BUA Anthony**

NOTE DE SYNTHESE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° 40469RAVE CROISSANCE

INFORMATIONS GENERALES

Propriétaire : **RAVE CROISSANCE**

Adresse : **avenue d'Alembert**
71210 TORCY

Type de bien : **Bâtiment**
LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS

Réf. Cadastre : **AO - 166**

Date du permis de construire : **2001**

CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Superficie totale :
328,465 m²

DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

N° ADEME : **2571T0647470E**

Consommations énergétiques

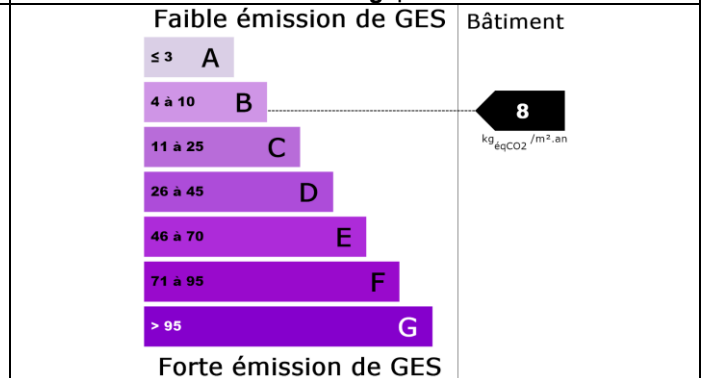
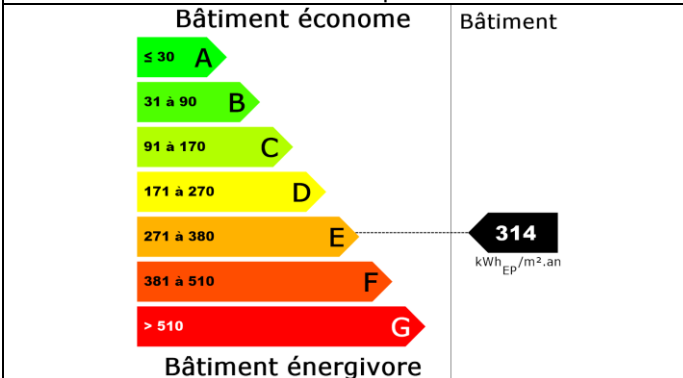
(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Consommation réelle : 314 kWh_{ep}/m².an

Estimation des émissions : 8 kg_{eqCO2}/m².an



CHAGNY le mercredi 19 mars 2025

Référence Rapport : 40469RAVE CROISSANCE
Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Adresse du bien : Avenue d'Alembert
LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS
71210 TORCY

Type de bien : Bâtiment
Date de la mission : 26/02/2025

Maître,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Didier RIFF, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- *présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),*
- *ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 800 000 € par sinistre et 1.500 000 € par année d'assurance),*
- *n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.*

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier RIFF



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997.

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Bâtiment Référence Cadastre : AO - 166	Adresse : LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS Avenue d'Alembert 71210 TORCY Propriété de: RAVE CROISSANCE 92 Avenue d'Alembert 71210 TORCY Mission effectuée le : 26/02/2025 Date de l'ordre de mission : 25/02/2025 N° Dossier : 40469RAVE CROISSANCE C
Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, concerné par la loi 96-1107 du 18/12/96 est égale à :	
<p style="font-size: 1.2em; color: blue;">Total : 328,46 m²</p> <p style="color: blue;">(Trois cent vingt-huit mètres carrés quarante-six)</p>	
Commentaires : Néant	

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL			
Pièce ou Local	Etage	Surface Loi Carrez	Surface Hors Carrez
SAS	RDC	3,370 m ²	0,000 m ²
Hall	RDC	38,460 m ²	0,000 m ²
Local1	RDC	8,120 m ²	0,000 m ²
Escalier	RDC	4,070 m ²	4,430 m ²
Sanitaire	RDC	1,915 m ²	0,000 m ²
WC1	RDC	1,130 m ²	0,000 m ²
WC2	RDC	1,730 m ²	0,000 m ²
Local2	RDC	1,820 m ²	0,000 m ²
Local3	RDC	1,420 m ²	0,000 m ²
Bureau1	RDC	18,720 m ²	0,000 m ²
Bureau2	RDC	13,130 m ²	0,000 m ²
Bureau3	RDC	13,980 m ²	0,000 m ²
Bureau4	RDC	14,200 m ²	0,000 m ²
Bureau5	RDC	14,130 m ²	0,000 m ²
Salle de réunion	RDC	55,080 m ²	0,000 m ²
Dégagements1	RDC	16,530 m ²	0,000 m ²
Bureau6	RDC	16,660 m ²	0,000 m ²
Bureau7	RDC	12,980 m ²	0,000 m ²
Bureau8	RDC	14,090 m ²	0,000 m ²
Dégagements2	1er	10,010 m ²	0,000 m ²
Bureau9	1er	18,600 m ²	0,000 m ²
Salle	1er	27,760 m ²	0,000 m ²
Coin cuisine	1er	20,560 m ²	0,000 m ²
Total		328,465 m²	4,430 m²

Annexes & Dépendances	Etage	Surface Hors Carrez
Terrasse	1er	68,000 m ²
Total		68,000 m²

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de

40469RAVE CROISSANCE C

1/4

copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par ATG EXPERTISE qu'à titre indicatif.

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

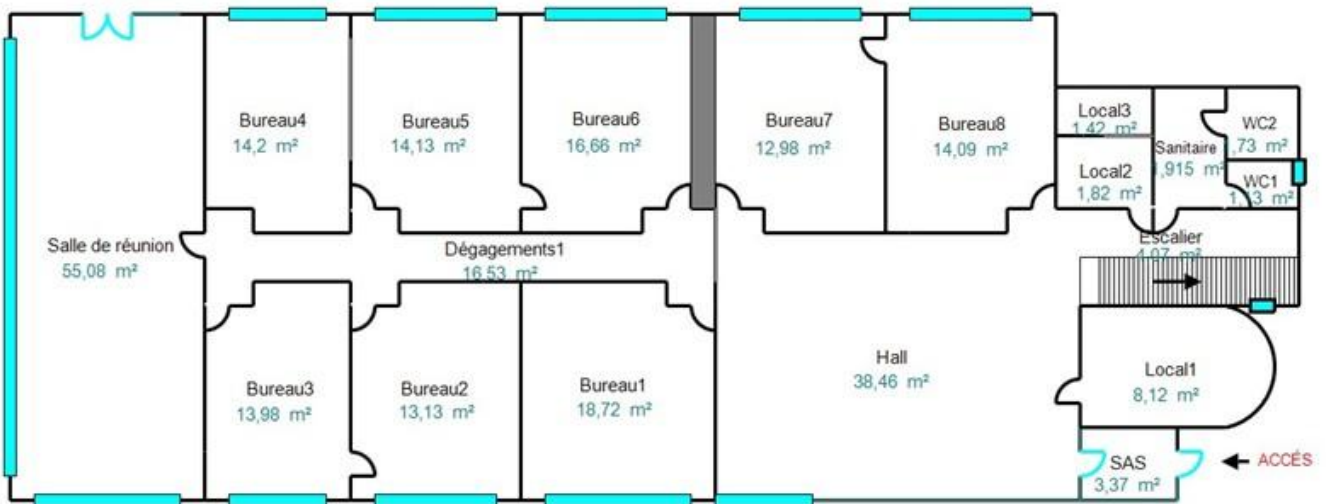


Le Technicien :
Anthony BUA

à CHAGNY, le 26/02/2025

Nom du responsable :
Didier RIFF

RDC



ÉTAGE




DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre

(6.3.c)

Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006, Décret n° 2006-1147 du 14 septembre 2006, Décret n° 2007-363 du 19 mars 2007, Arrêté du 7 décembre 2007, Arrêté du 24 décembre 2012

A INFORMATIONS GENERALES

N° de rapport : 40469RAVE CROISSANCE	Signature :
Référence ADEME : 2571T0647470E	
Date du rapport : 26/02/2025	
Valable jusqu'au : 25/02/2035	
Le cas échéant, nature de l'ERP :	
Année de construction : 2001	
Diagnosticteur : BUA Anthony	
Adresse : avenue d'Alembert LOGISTEEL - TECHNOPOLE CORIOLIS 71210 TORCY INSEE : 71540	
<input checked="" type="checkbox"/> Bâtiment entier <input type="checkbox"/> Partie de bâtiment (à préciser) : Sth : 361 m²	
Propriétaire :	Gestionnaire (s'il y a lieu) :
Nom : RAVE CROISSANCE	Nom :
Adresse : 92 Avenue d'Alembert 71210 TORCY	Adresse :

B CONSOMMATIONS ANNUELLES D'ENERGIE

Période de relevés de consommations considérée : du 01/01/2024 au 31/01/2025

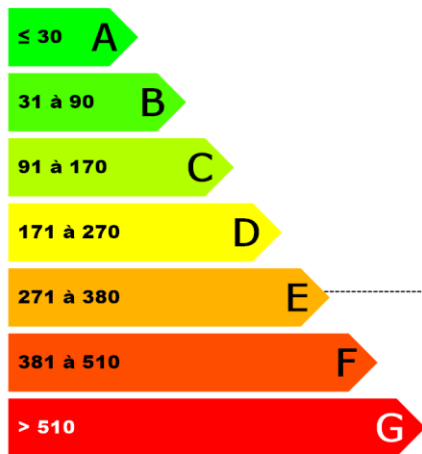
	Consommations en énergies finales <small>(détail par usage en kWh_{EP})</small>	Consommations en énergie primaire <small>(détail par usage en kWh_{EP})</small>	Frais annuels d'énergie <small>En € (TTC)</small>
Eclairage			
Bureautique			
Chauffage	Electrique 49 409	113640	9 954,00 €
Eau chaude sanitaire			
Refroidissement			
Ascenseur(s)			
Autres usages			
Production d'électricité à demeure			
Abonnements			0,00 €
TOTAL		113 640	9 954,00 €

Consommations énergétiques

(en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure

Consommation estimée : **314 kWh_{EP}/m².an**

Bâtiment économe



Bâtiment

314
kWh_{EP}/m².an

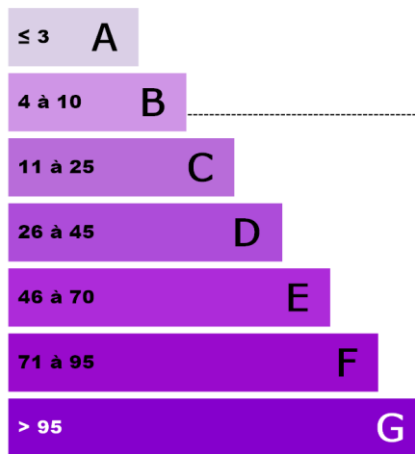
Bâtiment énergivore

Emissions de gaz à effet de serre (GES)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire, le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

Estimation des émissions : **8 kg_{eqCO2}/m².an**

Faible émission de GES



Bâtiment

8
kg_{eqCO2}/m².an

Forte émission de GES

C DESCRIPTIF DU BÂTIMENT (OU DE LA PARTIE DE BÂTIMENT) ET DE SES EQUIPEMENTS
C.1 DESCRIPTIF DU BATIMENT (OU DE LA PARTIE DU BATIMENT)
TYPE(S) DE MUR(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Epaisseur (cm)	Isolation
Mur nord	Blocs de béton creux	-2	Extérieur	23	Période d'isolation : de 2001 à 2005 (intérieure)
Mur Sud	Blocs de béton creux		Extérieur	23	Période d'isolation : de 2001 à 2005 (intérieure)
Mur Est	Blocs de béton creux		Extérieur	23	Période d'isolation : de 2001 à 2005 (intérieure)
Mur Ouest	Blocs de béton creux		Extérieur	23	Période d'isolation : de 2001 à 2005 (intérieure)

TYPE(S) DE TOITURE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher haut 1	Dalle béton		Terrasse	Non isolé
Planche haut	Dalle béton		Extérieur	Non isolé

TYPE(S) DE PLANCHER(S) BAS

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Isolation
Plancher bas	Dalle béton		Terre-plein	Non isolé

TYPE(S) DE MENUISERIE(S)

Intitulé	Type	Surface (m ²)	Donne sur	Présence de fermeture	Remplissage en argon ou krypton
Porte	Porte précédée d'un SAS	2	Extérieur		
Fenêtre 1	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical		Extérieur	Non	Non
Fenêtre 2	Fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical		Extérieur	Non	Non

C.2 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE ET DE REFROIDISSEMENT
TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE CHAUFFAGE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Pompe à chaleur Air/Air	Electrique			NA	2001	Non requis	Individuel

Types d'émetteurs liés aux systèmes de chauffage

 Air soufflé (surface chauffée : 360,8 m²)

TYPE(S) DE SYSTEME(S) DE REFROIDISSEMENT

Type de système	Surface climatisée (m ²)
Pac air / air	360,8

C.3 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'EAU CHAUDE SANITAIRE
TYPE(S) DE SYSTEME(S) D'EAU CHAUDE SANITAIRE

Type de système	Type d'énergie	Puissance nominale	Rendement	Veilleuse	Date de Fabrication	Rapport d'inspection	Individuel / Collectif
Pompe à chaleur Air/Air Electrique	Electrique			NA	2001	Non requis	Individuel

C.4 DESCRIPTIF DU SYSTÈME DE VENTILATION
TYPE DE SYSTEME DE VENTILATION

Type de système

VMC SF Hygro B de 2001 à 2012

C.5 DESCRIPTIF DU SYSTÈME D'ECLAIRAGE
TYPE DE SYSTEME D'ECLAIRAGE

Type de système

Ampoules standards à économie d'énergie

C.6 DESCRIPTIF DES AUTRES SYSTEMES

AUTRES EQUIPEMENTS CONSOMMANTS DE L'ENERGIE - AUCUN -

C.7 NOMBRE D'OCCUPANTS : Inconnu

C.8 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS UTILISANT DES ENERGIES RENOUVELABLES - AUCUN -

Quantité d'énergie d'origine renouvelable apportée au bâtiment :	Néant
--	-------

D NOTICE D'INFORMATION
Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer les différents locaux entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie utilisée dans le bâtiment (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour disposer de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle utilisée en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du bien.

Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure (sur le bâtiment ou à proximité immédiate).

Commentaires :

Conseils pour un bon usage

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment: les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

Gestionnaire énergie

- Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

Chauffage

- Vérifier la programmation hebdomadaire et/ou quotidienne.
- Vérifier la température intérieure de consigne : Elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple température entre 14 et 16°C dans une salle de sports, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle).
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

Ventilation

- Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

Eau chaude sanitaire

- Arrêtez les chauffe eau pendant les périodes d'inoccupation
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs

Confort d'été

- Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les parois vitrées s'il n'en existe pas.

Eclairage

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.
- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et dans les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec, par exemple, une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

Bureautique

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple) ; Ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées) ; les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

Sensibilisation des occupants et du personnel

- Eteindre les équipements lors des périodes d'inoccupation.
- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le soir en quittant les locaux
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usage (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires

Compléments

E RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire les consommations d'énergie du bâtiment ou de la partie de bâtiment.

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
Simulation 1	Isolation des murs par l'extérieur	<p>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</p> <p>Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.</p> <p>Mise en place d'un isolant avec une résistance de 4.4m²k/W</p>
Simulation 1	Isolation des murs par l'extérieur	<p>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</p> <p>Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.</p> <p>Mise en place d'un isolant avec une résistance de 4.4m²k/W</p>
Simulation 1	Isolation des murs par l'extérieur	<p>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</p> <p>Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.</p> <p>Mise en place d'un isolant avec une résistance de 4.4m²k/W</p>
Simulation 1	Isolation des murs par l'extérieur	<p>Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.</p> <p>Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques.</p>

Projet	Mesures d'amélioration	Commentaires
		thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 4.4m²k/W

Commentaires :

Ce DPE a été réalisé sur la base des consommations de l'occupant (factures).
 De gros écarts peuvent être constatés selon l'usage du bien.
 Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelle heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°, de la différence entre 18° et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an, ainsi que qu'un réduit de température à 16° pendant la nuit de 22h à 6h.

- Le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface et le département :
- Les caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle.
- Les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°, de la différence extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an, ainsi que qu'un réduit de température à 16° pendant la nuit de 22h à 6h.
- Le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface et le département.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour plus d'informations :
www.logement.gouv.fr rubrique performance energetique
www.ademe.fr

F CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature	Etablissement du rapport :
	Fait à CHAGNY le 26/02/2025 Cabinet : ATG EXPERTISE Nom du responsable : RIFF Didier Désignation de la compagnie d'assurance : AXA FRANCE IARD SA N° de police : 11205886804 Date de validité : 31/01/2026

Date de visite : **26/02/2025**
 Le présent rapport est établi par **BUA Anthony** dont les compétences sont certifiées par : **LCP CERTIFICATION**
25 Avenue Léonard de Vinci 33600 PESSAC
 N° de certificat de qualification : **788**
 Date d'obtention : **01/07/2024**
 Version du logiciel utilisé : AnalysImmo DPE 3CL 2021 version 4.1.1

CERTIFICAT DE QUALIFICATION



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°788

MONSIEUR BUA Anthony

Amiante sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Amiante
Date d'effet : 27/04/2022 : - Date d'expiration : 26/04/2029

Amiante avec mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Missions spécifiques, bâtiments complexes
Date d'effet : 09/04/2024 : - Date d'expiration : 26/04/2029

DPE individuel
Selon arrêté du 20 juillet 2023

Diagnostic de performances énergétiques
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 26/04/2029

DPE avec mention
Selon arrêté du 20 juillet 2023

DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation
Date d'effet : 01/07/2024 : - Date d'expiration : 26/04/2029

Electricité
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure électricité
Date d'effet : 27/04/2022 : - Date d'expiration : 26/04/2029

Gaz
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Etat de l'installation intérieure gaz
Date d'effet : 27/04/2022 : - Date d'expiration : 26/04/2029

Plomb sans mention
Selon arrêté du 1er juillet 2024

Constat du risque d'exposition au plomb
Date d'effet : 08/04/2022 : - Date d'expiration : 07/04/2029

Audit Energétique
Selon le décret du 20 décembre 2023
Et selon l'arrêté du 14 juin 2024

Audit Energétique
Date d'effet : 24/02/2025 : - Date d'expiration : 26/04/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 24/02/2025, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.



Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V013 du 01-09-2024



Attestation d'assurance

COURTIER
PROTEXI ASSURANCES
 CABINET DOMBLIDES ET DE SOUYS
 293 COURS DE LA SOMME
 33800 BORDEAUX
 ☎ 05 56 92 71 77
 N°ORIAS 07 002 895 (PROTEXI ASSURANCES)
 Site ORIAS www.orias.fr



SAS ATG EXPERTISE
 REP PAR RIFF Didier
 14 bis Avenue du Général de Gaulle
 71150 CHAGNY

Votre contrat

Bordeaux, le 03 Février 2025

Responsabilité Civile Prestataire
 Diagnostiqueur immobilier et expert

Vos références

Contrat 11205886804

Votre attestation Responsabilité Civile Prestataire

AXA France IARD atteste que :

SAS ATG EXPERTISE

Est titulaire du contrat d'assurance n° 11205886804 ayant pris effet le 01/02/2024 .

Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités listées en Annexe C.

ANNEXE- ACTIVITES C

- Le Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP),
- Le Diagnostic de Risque d'Intoxication au Plomb dans les Peintures (DRIPP)
- L'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux contenant de l'amiante,
- Le dossier Technique Amiante (DTA),
- Le Diagnostic Amiante avant Vente, avant Location,
- Le contrôle périodique de l'état de conservation des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA),
- Le Dossier Amiante Partie Privative (DAPP),
- L'état relatif à la présence de Termites,
- L'état parasitaire (Mérules, Vrillettes, Lyctus),
- Information sur la présence de Mérule (Loi Alur),

-1-

Vos références

Contrat 11205886804



ANNEXE- ACTIVITES C

- Le diagnostic Légionelle,
- L'état de l'installation intérieure de gaz, dont ERP,
- L'état de l'installation intérieure d'électricité, dont ERP,
- La vérification initiale, et périodique gaz/électricité,
- Diagnostic assainissement collectif et non collectif,
- Le diagnostic humidité,
- La vérification de la conformité du logement aux normes de décence, et de salubrité,
- Le diagnostic accessibilité handicapé,
- Le diagnostic de la performance numérique (DPN),
- Le diagnostic Eco Prêt, Prêt à Taux Zéro, Prêt Conventionné : normes d'habitabilité,
- Le diagnostic Loi Boutin, Loi Scellier, Loi Carrez, les Constats de ROBIEN,
- Le mesurage de la surface habitable , et d'habitabilité, et PTZ,
- l'Etat des Servitudes, Risques et d'Information sur les Sols (ESRIS),
- L'état des Risques et Pollution ERP,
- Le Diagnostic de Performance Energétique (DPE),et sa Mention,
- L'Audit Energétique, y compris Qualification 8731,
- La Réalisation de bilans thermiques par infiltrométrie et/ou thermographie infrarouge,
- La mesure de la perméabilité des réseaux aérauliques,
- Les Mesures in-situ du niveau d'isolation thermique,
- L'Etude Thermique RT 2012/RE 2020, Neuf et bâtiments existants,
- La délivrance de l'attestation de la réglementation thermique RT-2012/2020,
- Qualification 8711 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des enveloppes de bâtiment,
- Qualification 8721 : Mise en place d'un système de mesure, et réalisation des mesures de perméabilité à l'air des réseaux aérauliques
- Qualification 8741 : Vérifications ; et Mesures des systèmes de ventilation ; Activités de vérification, de mesures des performances et exigences pour les système de ventilation mécanique dans le résidentiel dans le neuf selon le protocole Ventilation RE 2020,
- Le Diagnostic immobilier de la Conformité, et son Attestation, à la Réglementation Environnementale RE 2020,
- L'Attestation fin de travaux RT2012 / RE2020
- L'étude thermique réglementaire RT 2005/2012/2020,et bâtiments existants,
- L'Analyse du Cycle Vie du Bâtiment (ACV),
- Les Etats des Lieux : Locatif , celui relatif à la conformité aux normes d'habitabilité dans le cadre de l'établissement d'un prêt, L' Etat de conformité aux normes et critères de décences du logement, y compris la visite virtuelle 360°,
- L'Assistance à la réception de logement ,
- Le Certificat de Luminosité,
- Le Diagnostic et Certificat de Décence et Salubrité, son Constat,
- L'Assistance relative à l'Autorisation préalable et à la Déclaration de Location, ainsi qu'au Permis de Diviser,

- 2 -

Vos références

Contrat 11205886804



ANNEXE- ACTIVITES C

- ☐ L'Assistance à la mise en place de l'Encadrement des Loyers selon la Loi Elan,
 - ☐ Le formateur, l'examineur, le certificateur diagnostic,
 - ☐ L'Expertise en matière d'assurance pour le compte des assurés, près les Tribunaux, et Judiciaire,
 - ☐ La détection, de l'humidité, et des fuites d'eau non destructive,
 - ☐ Le diagnostic sécurité piscine,
 - ☐ Le diagnostic Acoustique, Contrôles et Attestations,
 - ☐ La recherche de plomb avant travaux ou démolition,
 - ☐ Le diagnostic plomb dans l'eau, métaux lourds
 - ☐ Le contrôle visuel après travaux plomb,
 - ☐ Le conseil en économie et maîtrise de l'énergie à L'EXCLUSION DE TOUTES PRECONISATIONS DE TRAVAUX,
 - ☐ Le diagnostic ascenseur,
 - ☐ Le Diagnostic contrôle de sécurité des Aires de Jeux,
 - ☐ Le Diagnostic et le certificat de conformité des travaux de réhabilitation dans le cadre de l'investissement locatif dans l'ancien,
 - ☐ Le Diagnostic Pathologie des bâtiments, après examen technique,
 - ☐ L'expertise en estimation de valeur vénale et locative, expertise amiable,
 - ☐ Le Diagnostic Mâchefer avant travaux et démolition,
 - ☐ L'Assistance, le Conseil, le Contrôle, la Certification de la mise en place de la modélisation numérique du bâtiment (BIM),
 - ☐ La Recherche des Métaux Lourds,
 - ☐ Le Diagnostic dans le cadre du classement en meublé,
 - ☐ Le Conseil et l'Assistance à l'adaptation du Logement au Vieillessement et la Dépendance,
 - ☐ L'Audit Energétique Mention,
 - ☐ Le diagnostic Radon,
 - ☐ Le diagnostic Géothermie G,
 - ☐ Le Diagnostic Acoustique
 - ☐ Le diagnostic amiante avant travaux/démolition, sans préconisation de travaux
 - ☐ Le diagnostic de repérage de l'amiante sur les navires, et sur les matériels roulants ferroviaires,
 - ☐ Le contrôle visuel après travaux de désamiantage,
 - ☐ L'évaluation Périodique de l'état de conservation des MPCA,
 - ☐ Le contrôle de la qualité de l'air, de la concentration en fibre d'amiante dans l'air ; mesure d'empoussièrement,
 - ☐ Le Contrôle des VLEP, Plomb, Silice, Amiante,
 - ☐ Le Dossier Technique Amiante DTA, le Repérage liste A et B , en ERP, en IGH, et tout autre site,
 - ☐ Le diagnostic Monoxyde de Carbone,
 - ☐ Le diagnostic et le conseil relatifs à la gestion des Produits, Equipements, Matériaux, et des Déchets issus de la démolition ou de la rénovation des bâtiments dans le cadre de la mise en place d'une économie circulaire (PEMD 2022),
 - ☐ Le diagnostic de la pollution des sols,
 - ☐ Fourniture et/ou pose de détecteurs de fumée (DAAF), et leur vérification
 - ☐ Diagnostic Voiries -Amiante-HAP-Silice,
 - ☐ Contrôle des installations électriques par thermographie infrarouge selon spécification APSAD D19,

- 3 -

Vos références

Contrat 11205886804

**ANNEXE- ACTIVITES C**

- Contrôle des installation et équipement incendie,
- Contrôle initial et périodique des installations d'électricité, de gaz, des engins de levage et de chantier,
- Le Diagnostic Technique Global (DTG),
- Le Document d'Evaluation Unique des Risques d'Entreprise (DUER) pour le compte des syndic et gestionnaires d'immeuble,
- La réalisation de l'état descriptif de division, millièrme-tantième, ses diagnostics dont Loi SRU, et ses attestations,
- Le contrôle des travaux d'isolation des combles,
- L'état des risques et des pollutions, ceux liés à l'environnement pour les aléas naturels, miniers, ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution,
- Les Diagnostics de conformité de matériels de radio protection PCR,
- Missions d'Expert en Rénovation Energétique ERE,
- Le Diagnostic pour les missions de dépôt de Permis de Travaux, Etude de faisabilité pour le compte de promoteur immobilier,
- Les Fans Tests, Test par infiltrométrie des installations soumises à l'extinction automatique à Gaz IEAG, norme ISO 14520.
- L'Audit Environnemental et Energétique RE 2020, inclus les bâtiments existants,
- Le Conseil et l'Assistance Administrative, Juridique et Financière à la Rénovation Energétique des bâtiments.
- Le Diagnostic et le Contrôle des équipements et installations Sécurité Incendie (SSI),

DEMEURE EXCLUE TOUTE PRESTATION RELEVANT DE L'OBLIGATION D'ASSURANCE DECENNALE, DE BUREAU D'ETUDES ET D'ACTIVITE RELEVANT D'UNE AUTRE PROFESSION REGLEMENTEE.

Vos références
 Contrat 11205886804



La garantie s'exerce à concurrence des montants de garanties figurant dans le tableau ci-après.

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES	FRANCHISES par sinistre
Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe « Autres garanties » ci-après)	9.000.000 € par année d'assurance	
Dont :		
<input type="checkbox"/> Dommages corporels	9.000.000 € par année d'assurance	NEANT
<input type="checkbox"/> Dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	1.200.000 € par année d'assurance	380 €
<input type="checkbox"/> Dommages immatériels non consécutifs	150.000 € par année d'assurance	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
<input type="checkbox"/> Dommages aux biens confiés (selon extension aux conditions particulières)	150.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Autres garanties :		
Faute inexcusable (dommages corporels) (Article 3.1 des conditions générales)	2.000.000 € par année d'assurance dont 1.000.000 € par sinistre	380 €
Tous dommages relevant d'une obligation d'assurance	1.500.000 € par année d'assurance dont 800.000 € par sinistre	10 % Mini : 400 € Maxi : 2.500 €
Les risques environnementaux (Article 3.4 des conditions générales) :		
Atteinte à l'environnement accidentelle tous dommages confondus dont : Le préjudice écologique (y compris les frais de prévention) et responsabilité environnementale	1.000.000 € par année d'assurance 100.000 € par année d'assurance	400 € 400 €
Défense (Article 4 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu	Selon la franchise de la garantie mise en jeu
Recours (Article 4 des conditions générales)	20.000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €

La présente attestation est valable du 01/02/2025 au 31/01/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Guillaume BORIE

Directeur Général Délégué



- 5 -

Certificat de qualification Anthony BUA



Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier N°788

Monsieur BUA Anthony

Amiante sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Amiante Date d'effet : 27/04/2022 - Date d'expiration : 26/04/2029
Amiante avec mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Missions spécifiques, bâtiments complexes Date d'effet : 09/04/2024 - Date d'expiration : 26/04/2029
DPE individuel Selon arrêté du 20 juillet 2023	Diagnostic de performances énergétiques Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 26/04/2029
DPE avec mention Selon arrêté du 20 juillet 2023	DPE par immeuble, bâtiments à usage autre que d'habitation Date d'effet : 01/07/2024 - Date d'expiration : 26/04/2029
Electricité Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure électricité Date d'effet : 27/04/2022 - Date d'expiration : 26/04/2029
Gaz Selon arrêté du 24 décembre 2021	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 08/04/2022 - Date d'expiration : 07/04/2029
Plomb sans mention Selon arrêté du 24 décembre 2021	Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 08/04/2022 - Date d'expiration : 07/04/2029

Ce certificat est émis pour servir et valoir ce que de droit,
Edité le 01/07/2024, à Pessac par MOLEZUN Jean-Jacques Président.



Siège : 25, avenue Léonard de Vinci – Technoparc Europarc – 33600 PESSAC
Tél : 05.33.89.39.30 – Mail : contact@lcp-certification.fr - site : www.lcp-certification.fr
SAS au capital de 15 000€ - SIRET : 80914919800032 – RCS BORDEAUX – 809 149 198 - - Code APE : 7022 Z
Enr487@ LE CERTIFICAT V011 du 16-12-2022

